

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3276

5 décembre 2015

SOMMAIRE

Colonnade Holdco N° 9 S.A.	157209	MW Commodities S.à r.l.	157248
DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.	157248	MW Marques Sàrl	157248
Enterprise technologies S.à r.l.	157229	Night Lounge Luxembourg S.A.	157225
Getin International S.à r.l.	157248	Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l.	157248
H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l.	157248	NJG S.à r.l.	157225
Madinina S.A.	157224	Noblestar A.G.	157227
Managix S.C.A.	157202	Oana S.à r.l., SPF	157227
Mataurel S.à r.l.	157245	OCM Citruz Holdco S.à r.l.	157227
Mataurel S.à r.l.	157245	OCM Luxembourg Avenue S.à r.l.	157227
MBERP II (Luxembourg) 21 S.à r.l.	157246	One O One S.A.	157246
Media Visione S.à r.l.	157206	Opal Invest S.A.	157246
Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l.	157213	Patron Seymour S.à r.l.	157245
Menolly Investments S.à r.l.	157208	Pegefi S.C.A.	157212
Menolly Investments S.à r.l.	157208	Pref Management Company S.A.	157212
Miura International S.à r.l.	157211	Sax International S.A.	157246
ML Trade Consult S.à r.l.	157247	Scallop S.à r.l.	157221
Moneda Top-Holding S.à r.l.	157212	SHCO 54 S.à r.l.	157224
Monterey Capital IV Sàrl	157218	Spring Holdings S.à r.l.	157228
Moxin S.A.	157247	Stream Co SA	157245
Multi Consulting Foreign Development S.A.	157228	SW III Limited	157234
		TIAA Lux 8 S.à r.l.	157247

Managix S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.730.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Managix S.C.A., a société en commandite par actions existing under Luxembourg laws, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186730, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1779 on 9 July 2014. The articles of association were amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 April 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1785 on 9 July 2014.

The meeting was opened at 15.30 CET with Mr. Chris Oberhag, employee, in the chair, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

who appointed as secretary Mrs. Karola Böhm, employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the above-mentioned attendance list, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Amortization of the share capital by an amount of one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen euro (EUR 173,814) by amortization of all the one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) amortizable shares and conversion of the one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) amortizable shares into one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) bonus shares with such rights and obligations as set out in the articles of association.

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

Further to the disposal of the prescription business of Nemera Capital, and in accordance with article 5.2 of the articles of association of the Company and article 69-1 of the 10 August 1915 law on commercial companies, as amended, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amortize the share capital by an amount of one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen euro (EUR 173,814) by amortization of all the one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) amortizable shares and to convert the one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) amortizable shares into one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) bonus shares with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

As a result, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amortize the whole amount of the subscription price of the amortizable shares in the aggregate amount of one hundred eighty thousand two hundred seventy-two euro and sixty-eight cent (EUR 180,272.68) and which consists of one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen euro (EUR 173,814) for the share capital and the related share premium of six thousand four hundred fifty-eight euro and sixty-eight cent (EUR 6,458.68) as follows:

(i) an aggregate amount of ninety thousand one hundred thirty-six euro and thirty-four cent (EUR 90,136.34) to Mr. Paul Arsenault, residing in 30070 Waterford Drive, OH 43551 Perrysburg, United States of America (“Mr. Arsenault”), and

(ii) an aggregate amount of ninety thousand one hundred thirty-six euro and thirty-four cent (EUR 90,136.34) to Mr. Patrick O’Connell, residing 8519 Royal Lythan Lane, Holland, Ohio 43528, United States of America (“Mr. O’Connell”).

Further to the forgoing conversion, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that the one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) bonus shares with such rights and obligations as set out in the articles of association are held as follows:

(i) eighty-six thousand nine hundred seven (86,907) bonus shares are held by Mr. Arsenault, and

(ii) eighty-six thousand nine hundred seven (86,907) bonus shares are held by Mr. O’Connell.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 5 which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company’s share capital is set at one million four hundred seventy thousand three hundred eleven Euro (EUR 1,470,311) which is represented by:

(i) an amount of one million two hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven Euro (EUR 1,296,497), divided into:

one (1) unlimited share (the “Unlimited Share”); and

one million two hundred ninety-six thousand four hundred ninety-six (1,296,496) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and

(ii) an amount of one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen Euro (EUR 173,814) of which an amount of one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen Euro (EUR 173,814) has been amortized in full, divided into one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) bonus shares (the “Bonus Shares”) which result from the amortization in full of one hundred seventy-three thousand eight hundred fourteen (173,814) amortizable shares.

The Unlimited Share, the Ordinary Shares and the Bonus Shares are together referred to as the “Shares” with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation, and each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

5.2 Bonus Shares

The Bonus Shares shall have the same rights and obligations as the Ordinary Shares except that their holders are not entitled to receive the reimbursement of the paid-in share capital and share premium which have already been amortized in full.

5.3 Any share premium paid in respect of any Shares, irrespective of their class or category, upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. The amount of the share premium account may be used by the Company to repurchase Shares of any class or category from its shareholder(s), to proceed to the Amortization, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve. The amount of the share premium account may also be used by the Company to make distributions in the form of a dividend to the shareholders.

5.4 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.5 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or the General Partner may limit or suppress the preferential subscription right in accordance with article 6 hereof.

5.6 The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law.”

No items remaining on the agenda, the extraordinary general meeting was closed at 15.45 CET.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at around one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, all known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Managix S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186730, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1779 en date du 9 juillet 2014. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1785, en date du 9 juillet 2014.

L'assemblée a été ouverte à 15.30 heures CET sous la présidence de Monsieur Chris Oberhag, employé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Madame Karola Böhm, employée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entière part sur capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Amortissement du capital social d'un montant de cent soixante-treize mille huit cent quatorze euros (EUR 173.814) par amortissement de toutes les cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions amortissables et par conversion des cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions amortissables en cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions de jouissance.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de l'activité de prescription (prescription business) de Namera Capital et conformément à l'article 5.2 des statuts et de l'article 69-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'amortir le capital social d'un montant de cent soixante-treize mille huit cent quatorze euros (EUR 173.814) par amortissement de toutes les cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions amortissables et par la conversion des cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions amortissables en cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions de jouissance, auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus par les statuts de la Société.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'amortir le montant total du prix de souscription des actions amortissables pour un montant total de cent quatre-vingt mille deux cent soixante-douze euros et soixante-huit centimes (EUR 180.272,68) qui consiste en cent soixante-treize mille huit cent quatorze euros (EUR 173.814) pour le montant du capital social et six mille quatre cent cinquante-huit euros et soixante-huit centimes (EUR 6.458,68) pour le montant de la prime d'émission tel qu'il suit:

- (i) un montant total de quatre-vingt-dix mille cent trente-six euros et trente-quatre centimes (EUR 90.136,34) à Monsieur Paul Arsenault, demeurant à 30070 Waterford Drive, OH 43551 Perrysburg, Etats-Unis d'Amérique («M. Arsenault»), et
- (ii) un montant total de quatre-vingt-dix mille cent trente-six euros et trente-quatre centimes (EUR 90.136,34) à Monsieur Patrick O'Connell, demeurant à 8519 Royal Lythan Lane, Holland, Ohio 43528, Etats-Unis d'Amérique («M. O'Connell»).

Suite à la présente conversion, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que les cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions de jouissance, auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus par les Statuts de la Société sont détenues tel qu'il suit:

- (i) quatre-vingt-six mille neuf cent sept (86.907) actions de jouissance sont détenues par M. Arsenault, et
- (ii) quatre-vingt-six mille neuf cent sept (86.907) actions de jouissance sont détenues par M. O'Connell.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent soixante-dix mille trois cent onze euros (EUR 1.470.311) qui est représenté par:

(i) un montant d'un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.296.497) divisé en:

une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»); et

un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.296.496) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»); et

un montant de cent soixante-treize mille huit cent quatorze euros (EUR 173.814) dont un montant de cent soixante-treize mille huit cent quatorze euros (EUR 173.814) a été entièrement amorti, divisé en cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions de jouissance (les «Actions de Jouissance») qui résultent de l'amortissement dans leur entièreté de cent soixante-treize mille huit cent quatorze (173.814) actions amortissables.

L'Action en Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions de Jouissance sont ensemble désignées comme les «Actions» auxquelles sont attachées les droits et obligations prévus par les présents Statuts et chaque Action ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1).

5.2 Les Actions de Jouissance

Les Actions de Jouissance ont les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires à l'exception que leurs détenteurs n'ont pas de droit au remboursement de l'apport en capital et en prime d'émission versés qui ont déjà été amortis dans leur entièreté.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'Actions, indépendamment de leurs catégories, doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission») de la Société.

La somme du Compte de Prime d'émission peut être utilisée par la Société pour racheter les d'Actions de toutes classes ou catégories de ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents Statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.5 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à L'/aux actionnaire(s) existant (s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. L'Associé Commandité doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de l'/des actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts ou conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes.

5.6 La Société peut racheter ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est levée à 15.45 heures CET.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, K. Böhm, K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 septembre 2015. GAC/2015/7985. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015167830/230.

(150184961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Media Visione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.036.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED:

A.B. ATERRA RESOURCES LIMITED, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 3, Themistokli Dervi Street, Julia House, 1066 Nicosia, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE137069

(hereinafter referred to as the "Appearing Party" or "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the power of attorney given on 09 September 2015 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the Attorney of the Appearing Party (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party is the sole shareholder of MEDIA VISIONE S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 28th February 2012 and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.036, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") under number 1264 page 60659 on 22nd May 2012 and have been amended for the last time on 13th July 2015 (being in process of publication in Mémorial C) (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-one thousand eight hundred ninety-nine Euros (EUR 221,899.-) in order to raise it from its present amount of three hundred fifty-eight thousand one hundred ninety-eight Euros (EUR 358,198.-) to five hundred eighty thousand ninety-seven Euros (EUR 580,097.-) by issuing two hundred twenty-one thousand eight hundred ninety-nine (221,899) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be issued fully paid up at par, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and payment

The Appearing Party (hereinafter referred to as the "Subscriber"), represented by a proxy, declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares of the Subscriber are fully paid up by a contribution in cash (hereinafter referred to as the "Contribution") in the amount of two hundred twenty-one thousand eight hundred ninety-nine Euros (EUR 221,899.-) (corresponding approximately to USD 250,000.- converted at the following exchange rate: USD 1.- = EUR 0.88760).

Second resolution

The Contribution will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a blocking certificate issued by Société Générale Bank & Trust, Luxembourg. The blocking certificate shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Third resolution

The Appearing Party consequently decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at five hundred eighty thousand ninety-seven Euros (EUR 580,097.-) represented by five hundred eighty thousand ninety-seven (580,097) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,650.-

The capital increase is estimated at approximately two hundred twenty-one thousand eight hundred ninety-nine Euros (EUR 221,899.-).

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Party known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (ci-après le "Notaire").

A COMPARU:

A.B. ATERRA RESOURCES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois du Chypre, ayant son siège social au 3 Themistokli Dervi Street, Julia House, 1066 Nicosie, Chypre et enregistrée auprès du Cyprus Registrar of Companies sous le numéro HE137069

(ci-après la "Personne Comparante" ou l'"Associé Unique")

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 09 septembre 2014 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante est l'associé unique de MEDIA VISIONE S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire le 28 février 2012 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.036, et dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 22 mai 2012, sous numéro 1264, page 60659 et ont été modifiés pour la dernière fois le 13 juillet 2015 (en cours de publication au Mémorial C) (ci-après la "Société").

La Personne Comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 221.899,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 358.698,-) à cinq cent quatre-vingts mille quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 580.097,-) par l'émission de deux cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (221.899) nouvelles parts sociales (ci-après les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant été émise aux mêmes termes et conditions que ceux des parts sociales existantes de la Société, et à être émises et entièrement libérées au pair, à souscrire et émettre comme suit:

Souscription et paiement

La Personne Comparante (ci-après un «Souscripteur»), représenté par une procuration ainsi que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par une contribution en numéraire (ci-après l'"Apport") d'un montant de deux cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 221.899,-) (correspondant approximativement à USD 250.000 convertis au taux de change suivant: USD 1,- = EUR 0,88760).

Deuxième résolution

L'Apport sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de la valeur de l'Apport a été donnée au Notaire dans un certificat de blocage émis par Société Générale Bank & Trust, Luxembourg. Le certificat de blocage restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

La Personne Comparante décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingts mille quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 580.097,-), représenté par cinq cent quatre-vingts mille quatre-vingt-dix-sept (580.097) parts ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 2.650,- EUR.

L'augmentation du capital est évaluée approximativement à deux cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 221.899,-).

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015167837/125.

(150184804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167841/10.

(150185368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167842/10.

(150185475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Colonnade Holdco N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.368.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company “Colonnade Holdco N° 9 S.A.”, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 123.368, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 15, 2006, published in the Mémorial C number 349 of March 10, 2007.

The corporate capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The meeting is presided by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The bureau having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter’s office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Decision to liquidate the Company;
2. Appointment of EQUISTONE PRIVATE EQUITY PVLV LP, a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at Condor House, St Paul’s Churchyard, London EC4 M8AL, United Kingdom, registered under number LP005691, as liquidator; (the “liquidator”);
3. Powers of the liquidator;
4. Instruction for the liquidator;
5. Full and entire discharge to the directors and to the supervisory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to liquidate the company and its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint “EQUISTONE PRIVATE EQUITY PVLV L.P”, a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at Condor House, St Paul’s Churchyard, London EC4 M8AL, United Kingdom, registered under number LP005691, as liquidator, in relation to the voluntary liquidation of the company. The liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the company and for disposal of the assets of the company.

Third resolution

The shareholders resolve to confer to the liquidator the broadest powers set for in article 144 et seq. of the law.

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations including those referred to in article 145 of the law, without the prior authorisation of the shareholders.

Fourth resolution

The shareholders resolve to instruct the liquidator to realize, on the best possible terms for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company.

Fifth resolution

The meeting gives full discharge to the director and chairman of the board of directors, Mr. Georges SCHEUER, and to the directors, Mrs. Ruth VON WYL and Mr. Arnaud DELVIGNE, and to the supervisory auditor of the Company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jeans SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Colonnade Holdco N° 9 S.A.», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 123.368, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 349 du 10 mars 2007.

Le capital social s'élève à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de liquider la société et ses avoirs.
2. Nomination de "EQUISTONE PRIVATE EQUITY PVL P L.P", une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4 M8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP005691, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Pouvoir du liquidateur.
4. Instruction au liquidateur.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de liquider la société et ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société «EQUISTONE PRIVATE EQUITY PVL P L.P.», une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4 M8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP005691.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de charger le liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour le meilleur compte possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'administrateur et président du conseil d'administration, à savoir Monsieur Georges SCHEUER, et aux administrateurs, Madame Ruth VON WYL et Monsieur Arnaud DELVIGNE, et au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée «COMCOLUX S.à r.l.», pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation GAC/2015/8406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015168238/142.

(150185966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Miura International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.750,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167844/10.

(150185473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Moneda Top-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.776.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1009 du 19 avril 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moneda Top-Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015167845/14.

(150184926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

—
EXTRAIT

En date du 08 octobre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes par voie de résolution circulaire:

- L'actionnaire unique a décidé de renommer KPMG Luxembourg, société coopérative, 39, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels de la Société pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2015.

- L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat des administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ou résolution de l'actionnaire unique qui délibérera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015, comme suit:

* Mr Philip Martin, résidant professionnellement au 45, Seymour Street, GB-W1H 7LX, Londres (Administrateur A et président du conseil d'administration).

* Mme Coralie Villaume, résidant professionnellement au 11, Boulevard du Prince Henri, bâtiment Pillarlux HoldingS S.A., L-1724 Luxembourg (Administrateur B).

* Mr Jorge Perez Lozano, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Administrateur B);

* Mr Robert Jan Schol, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Administrateur B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2015.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015168602/30.

(150185830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pegefi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 165.446.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2015

Deuxième résolution

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Gerdy ROOSE, expert-comptable, né le 14/02/1966 à Welvegem (Belgique), demeurant professionnellement 2,

Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg et de Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGEFI S.C.A.

Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2015167934/19.

(150185179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.983.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Grand Duchy of Luxembourg, duly registered in the Luxembourg trade and companies register under the number B 152796 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is currently the sole shareholder owning all the shares of Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158983. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated January 26th, 2011 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 978 on May 12th, 2011. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated June 26th, 2015, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2286, of August 27th, 2015; and

(ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to:

- i) abolish the distinction between class A managers and class B managers; and
- ii) insert a stipulation in the Articles of the Company in order to allow the Company to appoint one or more managing directors (directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière) (each a "Managing Director", or "Managing Directors" if plural is required) and to determine the powers of each of the Managing Directors as follows:
 - individually represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs; and
 - individually sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to:

(i) amend and restate article 10 in the Company's Articles, which shall then read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers. In case of a plurality of managers, the managers will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The sole shareholder or the shareholders, as applicable, may appoint amongst the managers of the Company one or more managing directors (directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière) (each a "Managing Director", or "Managing Directors" if plural is required), each of which shall have the following powers:

(a) to individually represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs; and

(b) to individually sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.

The sole manager, any two managers acting jointly, the Managing Director or, in case of a plurality of Managing Directors, each of the Managing Directors, as applicable, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with. In case of a board of managers, the managers will not have per se power of attorney to act individually unless they have been expressly empowered by the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the sole signature of its Managing Director or, in the event a plurality of Managing Directors were appointed, by the sole signature of any of its Managing Directors. In addition, the Managing Director(s) of the Company shall represent the Company in all circumstances with the powers as determined by the terms of this article 10.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination".

(ii) amend and restate article 12 of the Company's Articles, which shall then read as follows:

“ **Art. 12.** The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, electronic means, or any other suitable telecommunication means”.

Third resolution

The Sole Shareholder hereby acknowledges the resignation of Mr. Andrej Grossmann and Mr. Philippe Van den Avenne from their position of class A managers of the Company, in accordance with their letters of resignation, with effect as of 22nd September 2015 close-of-business (the “Resignation Date”), and grants them full discharge (“quitus” as such term is understood under Luxembourg law) for the performance of their mandate as class A managers of the Company, from the date of their appointment until and including the Resignation Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder irrevocably resolves to indemnify and keep indemnified Mr. Andrej Grossmann and Mr. Philippe Van den Avenne against any and all liability arising out of or in any way connected with their mandate as class A managers of the Company, except in the case of gross fault or negligence or wilful misconduct, including all claims possibly raised by the Company's creditors against them.

Fifth resolution

As a consequence of the first and the second resolutions above, the Sole Shareholder resolves to reclassify the current class B managers of the Company as managers of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint:

(i) Mr. Michelangelo Stefani, of Italian nationality, born on 19th February 1966 in Schaerbeek, Belgium, residing at 6, Montée Pilate, L-2336 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr. Erik de Gres, born on 10th December 1959, in Niel, Belgium, whose professional address is 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

as managers of the Company, in accordance with their letters of acceptance, with effect as of 23rd September 2015 start-of-business, and for an undetermined duration.

Seventh resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint Mr. Michelangelo Stefani and Mr. Erik de Gres as Managing Directors of the Company, with the tasks and the powers described in article 10 of the Articles of the Company as amended by the above resolutions, and this with effect as of 23rd September 2015.

As a result of the foregoing, as of 23rd September 2015 the Board of Managers of the Company shall be composed by the following managers:

(i) Mr. Michelangelo Stefani (Managing Director);

(ii) Mr. Erik de Gres (Managing Director);

(iii) Mrs. Linda Harty; and

(iv) Mr. Philip John Albert;

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned Notary who understands and speaks the English language states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Beringen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, it signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le nombre B 152796 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une procuration à lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique détenant l'ensemble des parts émises de Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.983 (la «Société»). La Société a été constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 26 Janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 978, daté du 12 mai 2011, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 26 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2286, daté du 27 août 2015;

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé:

(i) d'abolir la distinction entre gérants de classe A et gérants de classe B; et

(ii) d'insérer une clause dans les Statuts de la Société dans le but de permettre à la Société de nommer un ou plusieurs directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière (ci-après le «Directeur Délégué» ou les «Directeurs Délégués» quand le pluriel est requis), et de définir les pouvoirs des Directeurs Délégués comme suit:

- représenter individuellement la Société et négocier tout contrat au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers, et prendre soin des affaires courantes de la Société; et

- signer individuellement tout document et prendre tout engagement au nom et pour le compte de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique a décidé:

(i) de modifier et réécrire l'article 10 des Statuts, qui désormais sera rédigé comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un gérant unique ou par une pluralité de gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants formeront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de celui-ci. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associée unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, peut choisir parmi les gérants de la Société un ou plusieurs directeurs délégués à la gestion journalière (ci-après, le «Directeur Délégué» ou les «Directeurs Délégués» quand le pluriel est exigé) qui auront chacun les pouvoirs suivants:

(a) représenter individuellement la Société et négocier tout contrat au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers, et de prendre soin des affaires courantes de la Société; et

(b) signer individuellement tout document et prendre tout engagement au nom et pour le compte de la Société.

Le gérant unique ou deux gérants agissant conjointement, ou le Directeur Délégué ou, en cas de pluralité de Directeurs Délégués, chaque Directeur Délégué, auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social de la Société sous réserve du respect des termes de l'article 10. Dans le cas d'un conseil de gérance, les gérants n'auront pas le pouvoir d'agir individuellement à moins qu'ils n'aient été expressément autorisés à le faire par le conseil de gérance.

La Société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de son Directeur Délégué et, en cas d'une pluralité de Directeurs Délégués, par la signature individuelle de chaque Directeur Délégué, selon le cas. En outre, les Directeurs Délégués représenteront la société en toutes circonstances avec les pouvoirs tels que définis dans l'article 10 des statuts de la Société.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes

autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination».

(ii) de modifier et réécrire l'article 12 des statuts de la Société, qui désormais sera rédigé comme suit:

« **Art. 12.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et dans la mesure où au moins deux gérants sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou 2 (deux) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié».

Troisième résolution

La Seule Associée prend acte de la démission de Monsieur Andrej Grossmann et de Monsieur Philippe Van den Avenne de leur poste de gérants de classe A de la Société, et ceci, conformément à leur lettre de démission, à compter du 22 Septembre 2015, fin de journée (la «Date de Démission»), et leur accorde quitus (tel que ce terme est défini en droit luxembourgeois) pour l'exercice de leur mandat de gérants de classe A de la Société, à compter de leur nomination jusqu'à la Date de Démission.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a irrévocablement décidé de dédommager et tenir quittes et indemnes Monsieur Andrej Grossmann et Monsieur Philippe Van den Avenne quant à toute obligation résultant de, ou en rapport avec, leurs mandats de gérants de classe A de la Société, à l'exception des cas de faute lourde ou négligence ou de faute volontaire, et notamment quant à toutes les réclamations éventuellement soulevées par les créanciers de la Société contre eux.

Cinquième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution ci-dessus, l'Associée Unique a décidé de requalifier les actuels gérants de classe B de la Société comme gérants de la Société.

Sixième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer:

(i) Monsieur Michelangelo Stefani, de nationalité italienne, né à Schaerbeek, Belgique, le 19 février 1966, résidant au 6 Montée Pilate, L-2336 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) Monsieur Erik de Gres, né à Niel, Belgique, le 10 décembre 1959, résidant professionnellement au 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant que gérants de la Société, à compter du 23 Septembre 2015, début de journée, et ceci pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer Monsieur Michelangelo Stefani et Monsieur Erik de Gres en tant que Directeurs Délégués de la Société, avec les fonctions et les pouvoirs décrits à l'Article 10 des Statuts, tel que modifié par les résolutions ci-dessus, et ceci à compter du 23 Septembre 2015.

Suite aux résolutions qui précèdent, à partir du 23 Septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé par les gérants suivants:

- (i) Monsieur Michelangelo Stefani (Directeur Délégué);
- (ii) Monsieur Erik de Gres (Directeur Délégué);
- (iii) Madame Linda Harty; et
- (iv) Monsieur Philip John Albert.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 octobre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 22186. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167839/286.

(150185452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.087.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.538.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of September;

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited, a company registered in Guernsey, under Company Register Number 39257, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, acting in its capacity as general partner to and for and on behalf of Terra Firma Capital Partners II, L.P.-H, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands,

2. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited, pre-named, acting in its capacity as general partner to and for and on behalf of TFCP II Co-Investment 3, L.P., having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, and

3. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited, pre-named, acting in its capacity as general partner to and for and on behalf of the limited partnerships Terra Firma Capital Partners II, L.P.-A, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-B, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-C, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-D, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-E, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-F, having their offices at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, constituting Terra Firma Capital Partners II,

hereinafter together referred to as the "Shareholders", represented by Pawel Hermelinski, attorney at law, by virtue of proxies given under private seal on 23 September 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

They hold 100% of shares of "Monterey Capital IV S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.538, constituted by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 648 page 31089 on 24 of June 2004, the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 961 page 46083 on 29 of September 2005 (the "Company"),

The share capital of the Company is currently one million eighty seven thousand four hundred euros (EUR 1.087.400,-) represented by ten thousand eight hundred seventy four (10,874) shares (parts sociales) with nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), all subscribed and fully paid-up.

All this having been declared, the appearing parties, have proceeded to hold an extraordinary general meeting with the following agenda:

1) Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2015 to the date of the opening of the liquidation of the Company or any date close thereto (the "Interim Financial Statements");

2) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;

3) Appointment of Monterey IV Liquidation Co S.à r.l, a company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500-, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the "Liquidator") as a liquidator of the Company, and determination of its powers;

4) Vote on the discharge of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the day of putting the Company into liquidation; and

5) Miscellaneous.

The Shareholders have declared to be fully aware of all the items of the agenda and the matters to be considered at the present meeting and to waive any convening notice for the present meeting. After deliberation, the Shareholders have unanimously taken the following resolutions.

First resolution

The Shareholders RESOLVE to approve the Interim Financial Statements of the Company for the period from January 1, 2015 until 28 September 2015.

Second resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Shareholders RESOLVE to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to appoint the Liquidator as a liquidator of the Company and to determine its powers as described below.

The aforesaid Liquidator has to realise all of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at the date of the opening of the liquidation of the Company or any date close thereto.

The Liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company, in the process of being liquidated, by his signature.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from the general meeting of shareholders.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts. The Liquidator may also transfer all assets and liabilities of the Company to its shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

The compensation of the liquidator shall be determined in due course.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to grant discharge to the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the day of putting the Company into liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English. On the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre;

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited, une société enregistrée à Guernesey, sous le Numéro d'Enregistrement de Société 39257, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, agissant en sa capacité d'associé commandité, pour et au nom de Terra Firma Capital Partners II, L.P.-H, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands,

2. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited, prénommé, agissant en sa capacité d'associé commandité, pour et au nom de TFCP II Co-Investment 3, L.P., ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, et

3. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited, prénommé, agissant en sa capacité d'associé commandité, pour et au nom de la société commandité Terra Firma Capital Partners II, L.P.-A, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-B, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-C, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-D, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-E, Terra Firma Capital Partners II, L.P.-F, ayant leurs sièges sociaux à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey Islands, constituant Terra Firma Capital Partners II,

ci-après mentionnés ensemble en tant qu'«Associés», représenté par Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, en vertu de procurations données sous seing privée le 23 septembre 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant, es-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

elles détiennent 100% des parts sociales de «Monterey Capital IV S.à r.l.» une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.538, constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 4 avril 2004 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 648 page 31089 du 2 juin 2004, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 mars 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 961 page 46083 du 29 septembre 2005 (la «Société»).

Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million quatre-vingt-sept mille quatre cents Euros (EUR 1.087.400,-) représenté par dix mille huit cent soixante-quatorze (10.874) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été déclaré, les parties comparantes, ont procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda suivant:

1) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à l'ouverture de la liquidation de la Société ou à toute autre date proche (les «Etats Financiers Intérimaires»);

2) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

3) Nomination de Monterey IV Liquidation Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et étant en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «Liquidateur») en tant que liquidateur de la Société, et détermination de ses pouvoirs;

4) Décision sur la décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société; et

5) Divers.

Les Associés déclarent avoir été suffisamment informés de tous les points de l'ordre du jour et de toutes les questions à traiter lors de la présente assemblée et renoncent à leurs avis de convocation pour la présente assemblée. Après délibération, les Associés ont pris de façon unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver les Etats Financiers Intérimaires de la Société du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 28 septembre 2015.

Deuxième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Associés DECIDENT de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer le Liquidateur en tant que liquidateur de la Société et de déterminer ses pouvoirs, tels que décrits ci-dessous.

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au jour de l'ouverture de la liquidation de la société, ou à toute autre date proche.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation par sa signature.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes. Le Liquidateur peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses associés sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

La rémunération du Liquidateur sera déterminée ultérieurement.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs pour la période allant du 1^{er} Janvier 2015 à la date de mise en liquidation de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes parties comparantes, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Aizette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22767. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167846/168.

(150185399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Scallop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.354.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-fifth of September,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Argyle Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four pound sterling (GBP 12,004.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174745 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 22 September 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Scallop S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, residing in Mondorf-les-Bains

(Grand Duchy of Luxembourg), of 22 September 2015, not yet published and under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies' (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-) to twelve thousand and one pound sterling (GBP 12,001.-).

2 To issue one new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of seven million two hundred twenty-four thousand nine hundred ninety pound sterling (GBP 7,224,990.-) by Argyle Luxco 2 and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-) to twelve thousand one pound sterling (GBP 12,001.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), with payment of a share premium in a total amount of seven million two hundred twenty-four thousand nine hundred ninety pound sterling (GBP 7,224,990.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seven million two hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-one pound sterling (GBP 7,224,991.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twelve thousand one pound sterling (GBP 12,001.-), represented by twelve thousand one (12,001) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Argyle Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille quatre livres sterling (GBP 12.004,-) dont le siège social est situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174745 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Scallop S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) dont le siège social est situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant l'acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 septembre 2015, pas encore publiée et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) à douze mille et une livres sterling (GBP 12.001,-).

2 Émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 7.224.990,-) par Argyle Luxco 2 à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) à douze mille et une livres sterling (GBP 12.001,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 7.224.990,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de sept millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 7.224.991,-) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la nouvelle part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à douze mille et une livres sterling (GBP 12.001,-), représenté par douze mille et une (12.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 septembre 2015. GAC/2015/8335. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167978/140.

(150185150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Il est à noter que Monsieur Grégory CENTURIONE, délégué à la gestion journalière, réside professionnellement à L-8308 Capellen, 89A rue Pafebruch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015167851/11.

(150184845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

SHCO 54 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.422.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 octobre 2015

En date du 6 octobre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Christopher David LAGOW, né le 7 avril 1973 à Rhode Island, États-Unis d'Amérique, résidant au 140 Corporate Boulevard, Norfolk, Virginia 23502, États-Unis d'Amérique, en tant que Gérant A avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Leif Henning DOKSET né le 24 juin 1966 à Solna, Suède, résidant à Christian Krohgs gate 16, N-0186 Oslo, Norvège, en tant que Gérant A avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Michael VERHULST, né le 25 août 1969, à Almelo, Pays-Bas, résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant B avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Steven FREDRICKSON
- Christopher David LAGOW
- Leif Henning DOKSET

Gérants B:

- Richard BREKELMANS
- Michael VERHULST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015168014/29.

(150184680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.084.

—
G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, fait savoir qu'elle démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B93084, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015167874/14.

(150185157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

NJG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6665 Herborn, 4C, Fleeschgaas.

R.C.S. Luxembourg B 195.546.

—
L'an deux mil quinze, le deux octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Monsieur Nicolas GODFREY, né le 27 janvier 1984 à Courtrai (Belgique), demeurant à 4c Fleeschgaass L-6665 Herborn,

Madame Sophie VAN OSSEL, diététicienne, née le 24 juin 1987 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-6665 Herborn, 4c, Fleeschgaas

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

Monsieur Nicolas GODFREY déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée

«NJG S.à.r.l.»

établie et ayant son siège social à L L-6665 Herborn, 4c, Fleeschgaas,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 195.546,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2015, publiée au Mémorial C numéro 1203, en date du 8 mai 2015, page 57715 et dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune.

La partie prédésignée, Nicolas GODFREY déclare par les présentes céder à la partie comparante Sophie VAN OSSEL, laquelle accepte, 60 parts sociales de la dite société.

Cette cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La partie cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix. Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cessionnaire déclare avoir connaissance des statuts de la société ainsi que de la situation financière de celle-ci.

Le paiement du prix de cession a été réalisé en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, et les parties comparantes donnent décharge au notaire instrumentant de toute responsabilité relative à la cession intervenue.

Suite la cession de parts ainsi intervenue, le capital social est souscrit actuellement comme suit:

Souscription du capital social

Monsieur Nicolas GODFREY, né le 27 janvier 1984 à Courtrai (Belgique), demeurant à L-6665 Herborn, 4c, Fleeschgaass,	40 parts sociales
Madame Sophie VAN OSSEL, diététicienne, née le 24 juin 1987 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-6665 Herborn, 4c, Fleeschgaass	60 parts sociales
TOTAL:	<u>100 parts sociales</u>

Assemblée générale

Ensuite, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constituent en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclarent constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, les parties comparantes ont prié le notaire d'acter les résolutions qu'elles ont prises:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société en lui conférant dorénavant l'objet social tel que défini dans le nouvel article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet principalement tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

Toutes prestations et notamment la consultation dans le domaine de la nutrition et du bien-être et l'exercice de la profession de diététicien et nutritionniste.

Le coaching en éducation physique et/ou alimentaire.

L'achat, la vente en gros ou en détail de produits de bien-être.

Le développement de méthodes et de soins diététiques.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La société a également pour objet le financement de telles opérations.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de cession, de participation, de souscription ou par tout autre moyen dans toute société existante ou à créer, entreprises ou opérations industrielles, financières ou commerciales, ayant en tout ou partie, un objet similaire au sien ou susceptible d'en assurer le développement, le tout tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Pour peu que de besoin, il est enfin ajouté que la société a dans ses attributions de pouvoir accepter les mandats d'administrateur qu'elle pourrait recevoir dans d'autres sociétés civiles ou commerciales.

Il est encore précisé que la société peut consentir au profit de toute autre société apparentée ou non ainsi qu'au profit de tous tiers envers lesquels elle contracterait des engagements, toutes datations en gages hypothécaires ou autres et toutes garanties plus généralement quelconques.»

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Nicolas GODFREY de sa fonction de gérant de la dite société avec effet au jour des présentes et lui accordent pleine et entière décharge de l'exercice de son mandat.

Les associés décident de nommer Madame Sophie VAN OSSEL, diététicienne, née le 24 juin 1987 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-6665 Herborn, 4c, Fleeschgaass, à la fonction de Gérant de la Société.

La société sera engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.100.- EUR (mille trois-cent euros).

A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré le présent procès-verbal clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: N. GODFREY, S. VAN OSSEL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22388. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167875/90.

(150184655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Noblestar A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 19.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167876/10.

(150185183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Oana S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 1.942.130,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015167885/12.

(150185142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

OCM Citruz Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.001.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 29 septembre 2015, ont décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
- Paul Lawrence, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Citruz Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2015167886/17.

(150185193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

OCM Luxembourg Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.037.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 24 septembre 2015, ont décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg Avenue S.à r.l.

Référence de publication: 2015167887/16.

(150185196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Spring Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.225.

Il résulte d'une cession de titres effectuée en date du 28 septembre 2015 que:

Enrico Acciai, associé de la société a transféré 16,625 parts sociales de Spring Holdings S.à r.l. à

la société Emerisque Luxembourg S.à r.l., société enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B184.575 et ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Spring Holdings S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Emerisque Luxembourg S.à r.l.	387,500	parts sociales
Emerisque Cavaliere Ltd.	862,500	parts sociales
Total:	1,250,000	parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015167996/21.

(150185492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Multi Consulting Foreign Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 172.394.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “Multi Consulting Foreign Development S.A.”, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3370 Leudelange, Zone Industrielle de Grasbusch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172394, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2885 du 28 novembre 2012,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2223 du 11 septembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DE BIASIO, Head of Finance, demeurant à F-57860 Montois-la-Montagne, 5, rue du 6 Septembre (France).

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michele FERRARIS, managing director, demeurant à B-6700 Sesselich-Arlon, 40, rue d'Arlon.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;

2. Acceptation de la démission de Madame Laura WEBER de sa fonction d'administratrice, avec décharge;

3. Nomination de Madame Julie UGOLINI en remplacement de l'administratrice démissionnaire et détermination de la durée de son mandat;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Madame Laura WEBER de sa fonction d'administratrice et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour; et

- de nommer Madame Julie UGOLINI, expert-comptable, née le 16 novembre 1984 à Mont Saint Martin (France), demeurant à F-54720 Lexy, 10, rue des Tilleuls, comme administratrice en remplacement de l'administratrice démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FERRARIS, C. DE BIASIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167848/66.

(150185463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Enterprise technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.615,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.949.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September, before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Enterprise technologies S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171949 and having a share capital of EUR 12,625 (the Company).

The Company was incorporated on 28 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2713 on 7 November 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 August 2013 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial number 2885 on 16 November 2013.

THERE APPEARED:

Unify Germany Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) existing and organised under the laws of the Netherlands, having its office at 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Companies Register of Amsterdam under number 34307557 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of ten Euro (EUR 10) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 12,625) to twelve thousand six hundred fifteen Euro (EUR 12,615), by way of the redemption and immediate cancellation of the entire class J ordinary shares, i.e. ten (10) class J ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by the Sole Shareholder for an aggregate repurchase price of six million nine hundred sixteen thousand four hundred sixty-six Euro and thirty-four Eurocent (EUR 6,916,466.34).

2. Subsequent amendment to articles 5, 7 and 28 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes.

3. Delegation of powers to amend the shareholder register in order to reflect the cancellation of the class J ordinary shares.

4. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of ten Euro (EUR 10) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 12,625) to twelve thousand six hundred fifteen Euro (EUR 12,615), by way of the redemption and immediate cancellation of the entire class J ordinary shares, i.e. ten (10) class J ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by the Sole Shareholder for an aggregate repurchase price of six million nine hundred sixteen thousand four hundred sixty-six Euro and thirty-four Eurocent (EUR 6,916,466.34).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5, 7 and 28 of the Articles, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred fifteen Euro (EUR 12,615) which is divided into:

- twelve thousand five hundred thirty-five (12,535) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up;

- ten (10) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up; and
- ten (10) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.”

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.”

“ **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders.

The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually on behalf of the Company, to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the share capital decrease and the cancellation of the class J ordinary shares.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de septembre, par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Entreprise technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171949 et disposant d'un capital social de EUR 12.625 (la Société).

La Société a été constituée le 28 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 7 novembre 2012, numéro 2713. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, le 30 août 2013, publié au Mémorial numéro 2885 du 16 novembre 2013.

A COMPARU:

EN Germany Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont l'adresse se situe 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34307557 (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'unique associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour détaillés ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625) à un montant de douze mille six cent quinze euros (EUR 12.615) par le rachat et l'annulation immédiate de la totalité des parts sociales ordinaires de catégorie J, soit dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par l'Associé Unique contre un prix de rachat total de six millions neuf cent seize mille quatre cent soixante-six euros et trente-quatre centimes (EUR 6,916,466.34);

2. Modification subséquente des articles 5, 7 et 28 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

3. Délégation de pouvoirs afin de modifier le registre des associés pour refléter l'annulation des parts sociales ordinaires de catégorie J.

4. Divers.

Par conséquent, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625) à un montant de douze mille six cent quinze euros (EUR 12.615) par le rachat et l'annulation immédiate de la totalité des parts sociales ordinaires de catégorie J, soit dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par l'Associé Unique contre un prix de rachat total de six millions neuf cent seize mille quatre cent soixante-six euros et trente-quatre centimes (EUR 6,916,466.34).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 7 et 28 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille six cent quinze euros (EUR 12.615,-) qui est divisé en:

- douze mille cinq cent trente-cinq (12.535) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;

- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;

- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées; et
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement au nom de la Société, pour modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter la diminution du capital social et l'annulation des parts sociales ordinaires de classe J.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante qui a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168292/258.

(150185578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depository of the present deed.

Were taken the written resolutions of the sole shareholder of SW III Limited, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 121718 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on 14 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2405 of 27 December 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

THERE APPEARED:

Nadine Stichting, a foundation incorporated and governed under the laws of the Netherlands, having its registered office at 231, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Schiphol, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 853004742;

Virbius Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 18, avenue Spyrou Kyprianou, 2nd /3rd floors, CY-1075 Nicosie, Cyprus and registered with the Cyprus Register of Companies under number HE259974; and

Pacento Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 18, avenue Spyrou Kyprianou, 2nd /3rd floors, CY-1075 Nicosie, Cyprus and registered with the Cyprus Register of Companies under number HE259983,

(the "Shareholders"),

here represented by Peggy SIMON, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for registration purposes.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg to 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “SW III Limited” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the “Act”), as well as by these articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. Notwithstanding the foregoing, the manager or, should there be two or more managers, the board of managers is hereby authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the Grand Duchy of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, premium account(s) may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any

shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the general meeting of the shareholders (the "General Meeting") may approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account(s) of the Company. The amount recorded in such account(s) may be used to pay any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares & Register of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a General Meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a General Meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Transfers of shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder during normal working hours upon request.

Art. 10. Repurchase and cancellation / Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The shareholders may decide to appoint managers of different classes, e.g. one or several class A managers and one or several class B managers.

The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the General Meeting which shall also determine the term of their office.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the General Meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Managers may be removed with or without cause and/or replaced at any time (ad nutum), by resolution adopted by the sole shareholder or as applicable the General Meeting of the Company.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. Such appointed chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction (except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting).

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or by any two managers of, if several classes of managers have been appointed, by one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the General Meeting or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, in case different classes of managers have been appointed, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the General Meeting or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his/her/its or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Chapter IV. - General Meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the General Meeting of shareholder(s).

Unless resolutions are adopted in writing in accordance with article 17, resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting.

The shareholders may be convened to a General Meetings by the board of managers. The board of managers must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A shareholder may procure his or her or its representation at any General Meeting by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the board of managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the board of managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a General Meetings by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Chapter V. - Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized

profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the resignations of (i) Virginia STRELEN and (ii) Wim RITS as managers of the Company, with effect as of the date hereof.

The Shareholders further resolved to appoint, with effect as of the date hereof for an unlimited duration, (i) Heidi CONNOLLY, born on 28 September 1984 in Luxembourg, with professional address at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg as class A manager of the Company, and (ii) Ciaran MCNAMARA, born on 14 April 1964 in Roscommon, Ireland, residing at Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, as class B manager of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont été prises les résolutions écrites des associés de SW III Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121718 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, daté du 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2405 du 27 décembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont, depuis lors, pas été amendés.

Ont comparu:

Nadine Stichting, une fondation constituée et régie par le droit des Pays-Bas, dont le siège social est situé au 231, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Schiphol, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chamber of Commerce of Amsterdam sous le numéro 853004742;

Virbius Limited, a limited liability company de droit chypriote, dont le siège social est situé au 18, avenue Spyrou Kyprianou, 2^{ème} /3^{ème} étages, CY-1075 Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du Cyprus Register of Companies sous le numéro HE259974; et

Pacento Limited, a limited liability company de droit chypriote, dont le siège social est situé au 18, avenue Spyrou Kyprianou, 2^{ème} /3^{ème} étages, CY-1075 Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du Cyprus Register of Companies sous le numéro HE259983,

(les "Associés"),

représentées par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales de la Société;

II. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet à la date des présentes.

Seconde résolution

Les Associés décident d'amender et de totalement reformuler les Statuts, qui auront dès lors la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SW III Limited" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts. Nonobstant ce qui précède, le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à n'importe quel endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, des comptes prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale") est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, devant être enregistré dans un compte de "capital contribution". Le montant alloué sur ledit compte pourra être utilisé pour payer les parts sociales que la Sociétés aura rachetées à ses associés, pour compenser toutes pertes réalisées, pour effectuer des distributions à ses associés ou pourra être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts et registre des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Une registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 10. Rachat et annulation des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Chapitre III. - Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, par exemple un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont rééligibles. En cas de vacances de postes d'un gérant, les associés seront convoqués dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'Assemblée Générale ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Ledit président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président,

le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par n'importe lequel des gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'a aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger (sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être relatée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance).

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants ou, lorsque les plusieurs classes de gérants ont été nommées, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance et portent la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, lorsque différentes classes de gérants ont été nommées, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 14. Subdélégation et mandats. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'Assemblée Générale.

A moins qu'une décision ne soit adoptée par écrit conformément à l'article 17, les décisions doivent être adoptées lors d'une Assemblée Générale.

Les associés doivent être convoqués à l'Assemblée Générale par le conseil de gérance. Le conseil de gérance devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée Générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, au lieu d'être prises lors de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale des associés et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'Assemblée Générale est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base des comptes intermédiaires établis par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf décision contraire du ou des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Troisième résolution

Les Associés prennent acte de la démission de (a) Virginia STRELEN et (b) Wim RITS comme gérants de la Société, avec effet à la date des présentes.

Les Associés décident en outre de nommer, avec effet à la date des présentes, pour une durée indéterminée, (i) Heidi CONNOLLY, née le 28 septembre 1984 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de classe A de la Société, et (ii) Ciaran MCNAMARA, né le 14 Avril 1964 à Roscommon, Irlande, et résidant au Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, comme gérant de classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8506. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168041/585.

(150184936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Mataurel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.927.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATAUREL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015167854/12.

(150184808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Mataurel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.927.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATAUREL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015167855/12.

(150184836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Patron Seymour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 194.638.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 octobre 2015 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B160.456, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron GP IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B162.291.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2015167908/16.

(150185095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Stream Co SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.825.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, de son poste d'administrateur, de la société MALIBARO SA SPF avec effet au 10 février 2015. Il décide de procéder par cooptation à la nomination, avec effet à cette même date, de la société AMBRYM INVESTMENT SA ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B194.886 et représentée par Madame Marie-Rose HARTMAN domiciliée professionnellement à Bohey, 24 L-9647 Doncols.

La présente décision sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2015

Elle décide de remplacer au poste de commissaire la société HMS Fiduciaire S.à r.l. par la société Fiduciaire Internationale S.A. ayant son siège social à 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

sous le numéro B 034.813. Son mandat débutera avec les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018 approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.

En outre, l'Assemblée Générale confirme le remplacement au poste d'administrateur de la société Malibaro SA SPF représentée par Mme Marie-Rose Hartman par la société Ambrym Investment S.A représentée par Mme Marie-Rose Hartman avec effet au 10 février 2015. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015167998/23.

(150185006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.275.

Il convient de noter que Monsieur Frédéric Gardeur, Président du Conseil et gérant de la Société réside désormais professionnellement à l'adresse suivante:

- 12C Impasse Drosbach L-1882 Luxembourg Luxembourg, le 12 octobre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015167856/13.

(150184662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

One O One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.455.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2015167899/10.

(150184710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Opal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167901/10.

(150184929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Sax International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.731.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2 avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165 872

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 6 octobre 2015 de la société

SAX INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

2, Avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77 731

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015168006/21.

(150184826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

ML Trade Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 66.086.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2015167861/13.

(150185307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Moxin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.349.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration réuni le 6 octobre 2015, Monsieur Michael Zianveni a été élu comme Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015167862/12.

(150184630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.450.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 1^{er} octobre 2015, l'associé de la Société, ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 8.510.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123400 («ND Euorope») a transféré 2.235 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Chapone S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200297.

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 1^{er} octobre 2015, ND Europe a transféré 2.235 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Chaptwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200304.

Suite à un contrat d'apport en date du 2 octobre 2015, ND Europe a contribué 4.470 parts sociales qu'il détenait dans la Société à ND Europe Office Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,10 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196737.

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 5 octobre 2015, ND Europe a transféré 65.565 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Cityhold Office Partnership S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au

4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196736.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA Lux 8 S.à r.l.

Référence de publication: 2015168059/29.

(150184810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

**MW Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MW Marques Sarl).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 12 octobre 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015167865/13.

(150185177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

**Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015167867/13.

(150184968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 149.526.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168282/9.

(150185999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168349/10.

(150185911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.
